

PASS JEUNES 76



— JUSQU'À 100€ —

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ACCOMPAGNE LES 6/15 ANS
POUR L'INSCRIPTION À UNE
ACTIVITÉ SPORTIVE ET CULTURELLE



dispositif soumis
à conditions de ressources
renseignements et inscriptions :
seinemaritime.fr/passjeunes76
02 35 52 64 35

1. QUI EST CONCERNÉ ?

- Les personnes résidant en Seine-Maritime
- Les enfants nés entre le **16 septembre 2000** et le **31 décembre 2010**
- **Les bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) 2016 ou de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)**, en cours de validité et au nom de l'enfant concerné par la demande « Pass Jeunes 76 », versée par la Caisse d'Allocation Familiale ou tout autre organisme habilité (EDF, MSA)
- En inscrivant votre enfant **dans une structure sportive** (affiliée à une fédération sportive agréée par le Ministère en charge des Sports) et **ou dans une structure culturelle** référencée par le Département

2. COMBIEN ?

- Le Pass Jeunes 76, c'est une prise en charge de **50 % du montant de l'inscription annuelle**, pour les structures sportives (licence + adhésion + cours) et pour les structures culturelles (cotisation annuelle). La pratique d'une activité sportive et d'une activité culturelle simultanément est possible. Le montant de l'aide ne peut excéder **60 € pour la 1^{ère} inscription choisie** et **40 € pour la 2^e** soit une **aide maximale de 100 € par an et par enfant** pour une pratique sportive et artistique

3. COMMENT ?

- Il suffit de s'inscrire directement sur le portail du Département **www.seinemaritime.fr/teleservices76** à compter du 1^{er} septembre 2016 ou si vous le souhaitez, votre structure sportive et/ou culturelle peut éventuellement **saisir la demande à votre place**. Dans tous les cas vous devrez impérativement remettre à la structure la **photocopie de votre attestation ARS ou AEEH**
- Date limite d'inscription : **30 avril 2017**
L'aide est alors versée aux structures, qui appliquent la **réduction au moment de l'inscription**



Découvrez la vidéo du Pass Jeunes 76
sur seinemaritime.fr/passjeunes76

renseignements : **02 35 52 64 35**

ou **passjeunes76@seinemaritime.fr**

inscriptions : **www.seinemaritime.fr/teleservices76**